



Chasse des migrateurs européens : la ministre recule mais restons mobilisés !

Une crise majeure entre la Chasse française et le gouvernement a marqué ces derniers jours. Cet article vous explique toute la situation. Les Fédérations départementales ont fait bloc contre le programme de la Ministre par l'intermédiaire de la Fédération Nationale. Ardennes Gibier d'Eau (associée à d'autres associations de chasse des migrateurs) a également sollicité les parlementaires ardennais qui se sont largement mobilisés par des interventions et courriers au plus haut niveau de l'Etat.

Depuis 2021, la Commission européenne a mandaté des experts scientifiques pour examiner la durabilité de la chasse de populations d'oiseaux européennes. Alors qu'en avril 2025 les scientifiques ont rendu leurs conclusions identifiant trois espèces prioritaires en termes de gestion sur les 33 examinées, la France s'apprête à suspendre ou restreindre la chasse de 9 d'entre elles.

La FNC a condamné ce positionnement du ministère de la transition écologique qui s'affranchissait des réalités scientifiques qui quantifient la dynamique de ces populations d'oiseaux pour afficher une posture politique plus verte que verte. Cela fait près de quatre ans qu'un groupe d'experts scientifiques (TFRB) est missionné par la Commission européenne pour examiner la durabilité de la chasse des populations européennes d'oiseaux de 33 espèces. Leurs travaux sont ensuite présentés à l'instance consultative de la Directive, le NADEG composé des représentants des Etats-membres, en présence de la Commission Européenne et des parties prenantes (Birdlife, FACE).

Ce travail scientifique s'appuie essentiellement sur des modélisations mathématiques, prenant en compte des



Chasse des migrateurs européens : la ministre recule mais restons mobilisés !

caractéristiques démographiques des populations (effectifs, survie, fécondité ...), des voies migratoires ainsi que des données de tableaux de chasse de chaque pays.

En novembre 2024, avant même que les résultats ne soient présentés au NADEG, la Commission européenne a émis des recommandations hâtives et sans fondements. Après avoir pris connaissance des nouveaux éléments, les Etats-Membres ont rejeté majoritairement ces recommandations de la Commission. Lors de la réunion du 1er avril 2025, la Commission en a pris acte et a consenti à laisser le travail des scientifiques se poursuivre. A ce jour, trois espèces sont pointées par les experts pour la mise en place d'une gestion adaptative : le fuligule milouin, la caille des blés et le canard siffleur. Ces trois espèces n'appartiennent pas à une catégorie prévoyant un moratoire immédiat.

Ainsi, l'ordre du jour du dernier CNCFS proposait le moratoire du fuligule milouin, et la réduction des périodes de chasse des canard siffleur, caille des blés et grive mauvis, canard souchet, canard pilet et sarcelle d'hiver. Pourtant, ces recommandations ne tiennent pas compte des dernières conclusions scientifiques et surtout, s'agissant de migrateurs, doivent être prises par l'ensemble des pays de la voie de migration de l'espèce. La FNC a boycotté la réunion, suivie par les partenaires ruraux FNSEA, APCA, Fransylva et Propriété foncière privée, garantissant un quorum non atteint et donc un report.

Ainsi, la ministre de la Transition écologique a décidé de revenir sur son projet. Les dates actuelles de chasse pour toutes les espèces migratrices seront respectées dans l'attente



Chasse des migrateurs européens : la ministre recule mais restons mobilisés !

des prochaines négociations européennes qui auront lieu en fin d'année 2025. La chasse du lagopède et de la bécassine des marais reste également en gestion départementale.

C'est aussi la relance de la gestion adaptative, au point mort depuis 4 ans, au travers du milouin qui va servir de test pour la nouvelle organisation. La chasse de la tourterelle des bois sera également rétablie le 30 août avec un quota à 10 560. Le courlis cendré et la barge à queue noire restent en moratoire pour une année mais les données montrent une amélioration de leur état de conservation et nous allons y travailler. L'éider à duvet, très peu présent en métropole, sera quant à lui en moratoire sauf pour Saint-Pierre-et-Miquelon.

Du côté de la FNC, en concertation et en accord avec les associations spécialisées de gibier d'eau, un Prélèvement maximal autorisé (PMA) à 25 oiseaux par nuit de hutte et à 15 oiseaux par chasseur et par jour va être instauré pour l'ensemble des espèces de sauvagines (sans colverts et oies). La FNC a également demandé un PMA à 15 oiseaux par chasseur pour la caille des blés qui va être mis en place. L'instauration du premier PMA éthique en France a eu lieu il y a 14 ans et concernait la bécasse. Depuis cette date, les discussions ont toujours échoué et c'est la raison de l'engagement de la FNC en concertation avec les associations spécialisées. Un nouveau CNCFS devrait maintenant se tenir rapidement pour permettre la mise en œuvre de ces mesures.

Par ailleurs, la ministre s'est engagée, dans la suite de la prise d'arrêté pour la chasse de l'alouette aux pentes dans les départements du sud-ouest, à poursuivre avec la mise à l'ordre du jour d'un prochain CNCFS un arrêté cadre et quota pour la tenderie des vanneaux dans les Ardennes.



Chasse des migrateurs européens : la ministre recule mais restons mobilisés !

Si la bataille de juin a été un succès grâce aux FDC et associations spécialisées, aux actions de terrain et à des parlementaires réactifs et performants, la guerre n'est pas gagnée ! Il faudra être vigilants et soudés pour que les promesses soient tenues et respectées dans le temps face aux futures attaques juridiques européennes, nationales et départementales.